

Dans la cinquième classe :

1 ^o Morale chrétienne	1 h. par semaine.
2 ^o Grec ancien (auteurs classiques et Homère), à la littérature abrégée	6 h.
3 ^o Français	5 h.
4 ^o Économie domestique	1 h.
5 ^o Pédagogie	1 h.
6 ^o Physique	3 h.
7 ^o Cosmographie	1 h.
8 ^o Musique	2 h.
9 ^o Étude du Manuel de l'enseignement pri- maire, exercices pratiques d'enseigne- ment à l'école annexée	3 h.
10 ^o Étude de la méthode des salles d'asile	2 h.
Total	<u>25 heures.</u>

On enseigne, en outre, dans toutes les classes, la couture, et dans les derniers temps, l'économie domestique, la danse pendant trois mois, la musique instrumentale; mais ces derniers cours sont facultatifs, et pour les suivre, les élèves payent à part.

Les élèves sont de trois catégories : pensionnaires, demi-pensionnaires et externes, qui reçoivent les leçons séparément. Chaque classe de l'École normale ou chaque division ne doit pas comprendre plus de quinze élèves; les boursières internes sont admises de douze à quatorze ans révolus; celles qui payent doivent avoir au moins sept ans et au plus dix-sept ans. Chaque élève boursière de l'Association est obligée, à la fin de ses études, d'enseigner pendant deux ans dans les écoles de l'Association. Le gouvernement et les communes envoient aussi des boursières dans la même institution. Les élèves des écoles élémentaires externes sont inscrites gratuitement; elles ne payent qu'une somme minime au commencement de